

Vues et propositions sur les matières se référant au paragraphe 44 de la résolution de la 11^{ème} session du Forum des Nations Unies sur les Forêts

Si l'on observe les objectifs de l'arrangement international des forêts après 2015, ce qui les différencie de tout ce qui précède réside dans le fait qu'il faut « Accroître la contribution de tout le type de forêts et des arbres en dehors des forêts au programme de développement de l'après 2015 » .

Il est à remarquer que beaucoup de résultats d'études, d'expériences, des pratiques sur terrain ont montré le rôle que jouent les forêts dans le programme de développement que nous qualifierons de « durable ». En effet, sans cette considération primordiale de durabilité, le monde ne parviendra à aucune définition d'un réel développement aussi bien dans le domaine économique, écologique que social.

Dans ce cas, le forum aura pour principales fonctions entre autres que de contribuer à l'élaboration d'une « politique internationale cohérente de collaboration accès sur des questions relatives à tous les types de forêts » mais surtout de veiller à travers les organisations régionales et sous-régionales à ce que cette politique soit répercutée au niveau régional et sous-régional pour une meilleure synergie d'actions en faveur de la gestion durable des forêts.

Comment garantir alors que l'arrangement international des forêts après 2015 apporterait un changement positif au niveau de la planète ne serait-ce que pour le problème qui nous préoccupe le plus en matière d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques ?

La politique internationale dont on a soulignée devrait dériver des résultats d'analyse technique et scientifique de la situation des forêts au niveau mondial.

Le partenariat de collaboration sur les forêts a sa part de responsabilité à travers les travaux d'études de la FAO par exemple permettant ainsi d'élaborer cette politique internationale dont il est question afin de définir sa base à partir des résultats des données de recherche.

La question qui se pose actuellement réside dans le fait que les moyens de mise en œuvre sont-ils suffisants et adéquats ou non. Une structure de suivi-évaluation de ces moyens de mise en œuvre devrait être instituée surtout pour celui relatif au financement tels la création de « réseau de facilitation du financement forestier à l'échelle mondiale et du fond d'affectation spéciale à l'appui du forum des nations unies sur les forêts » que l'on a décidé d'instaurer d'une façon effective.

L'on a souligné également que ces objectifs de l'arrangement international des forêts après 2015 ne seraient atteints sans « l'action individuelle et collective de toutes les parties prenantes ».

La prise de responsabilité toujours accrue des grands groupes demeure cruciale dans la mesure où cela allègerait le rôle régalién de l'Etat dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts.

Il s'agit alors d'inciter le secteur privé à collaborer avec ces grands groupes afin de mettre en synergie leurs actions communes.

Enfin, l'on évoque de plus en plus le renforcement de capacité des pays vulnérables aux changements climatiques, tels les pays d'Afrique et d'Asie qui doivent bénéficier du transfert d'innovations et de technologies pour protéger leurs forêts contre ces aléas climatiques.

A notre avis, le plan stratégique (2017-2030) devrait prendre en compte toutes ces considérations.